#	Horodatage	Prénom	Nom	Organisme représenté, s'il y a lieu	Votre question (1000 caractères maximum)	Réponses données lors du conseil	Suivi du CODIR	Direction responsable (si suivi requis)	Suivi de la direction concernée (cas échéant)
1	2022-02-21 1	Gibran	Hakim		Serait-il possible, en tant que gestionnaire d'immeuble dans le secteur du Bassin Peel / Griffin Town, d'émettre des contraventions de stationnement sans passer par le bias de Stationnement Montréal?	BD: ce n'est pas possible de déléguer un tel pouvoir à un gestionnaire. Pouvoir réservé à la Ville de Montréal (policier, agent de stationnement, escouade mobilité, agence de mobilité durable).			
2	2022-02-22 1	Garrick	Ngai		(Please excuse my written submission in EN; I'm happy to receive responses in FR or EN.) I wish to submit to Council the following questions regarding this winter's snow removal by the Borough's Contractor: 1. Is Council aware of persistent errors and inaccuracies in information between posted orange signs and the Info-Neige app? Glaring errors have caused inconvenience, distress, and parking fines for borough residents, in particular the sector near Parc Sir George-Etienne-Cartier (SGEC) i.e., Service Request 22-37185. 2. Is Council aware of hit and run to cars and other damages caused by the Contractor to resident cars and city street furniture, including the traffic lights at the NE corner of SGEC and rue Notre-Dame O (beside bus shelter)? 3. Will Council publish its findings, public works inspection reports and fines levied against the Contractor for the public record, and whether actions have been taken against said Contractor for unsatisfactory performance of contract?	BD: ce sont des choses qui arrivent. Je les ai constaté ainsi que les élus. La DTP l'a aussi constaté sur le terrain. Important est qu'il y a des corrections. Entreprise retenue procéde aux corrections et agit de bonne foi. Procédure appliquée en cas de dommages sont les retenues contractuelles pour payer les dommages. Ne sont pas des documents publiés. Entreprise vient d'avoir le contrat, est en train de s'habituer au territoire. Constat de divergence entre les données disponibles sur InfoNeige et la réalité du terrain concerne toute la Ville. Accidents et bris peuvent toujours être signalés.		DTP	Tout d'abord, nous remercions le citoyen d'avoir pris le temps de nous écrire. Nous sommes conscients que nous avons des efforts constants à déployer pour assurer l'acuité des données et nous réitérerons à nos équipes l'importance d'assurer le contrôle de l'information. Nous invitons les citoyens à faire appel au 311 pour des incidents concernant les opérations et dommages à la propriété et aux véhicules, et nous rappelons régulièrement aux entrepreneurs le devoir de rapporter les dommages causés par leurs machineries lors des opérations. Les entrepreneurs collaborent et nous continuons de surveiller les opérations et nous rapporterons les incidents à leur attention au besoin.